

LES JARDINS D'ALEXANDRE
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

AVIS AU LECTEUR	1
ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS	
- Résultats et surplus du fonds général	2
- Résultats et surplus du fonds de prévoyance	3
- Bilan	4
- Notes afférentes aux états financiers	5

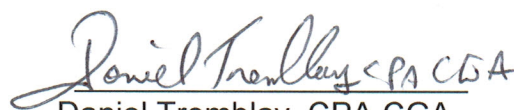
AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé, à partir des renseignements fournis par le direction, le bilan de LES JARDINS D'ALEXANDRE au 31 décembre 2014 ainsi que les états des résultats et des surplus des fonds général et des fonds de prévoyance pour l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas exécuté une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins.

Avant la compilation des états financiers de LES JARDINS D'ALEXANDRE, le cabinet a préparé plusieurs écritures de journal qui ont une incidence sur ces états financiers.


Daniel Tremblay, CPA CGA

Montréal, le 9 mars 2015

LES JARDINS D'ALEXANDRE

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS GÉNÉRAL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(non audité - voir avis au lecteur)

	2014		2014		2013
	<u>Budget</u>		<u>Réel</u>		<u>Réel</u>
PRODUITS					
Cotisations des copropriétaires	95 000	\$	95 000	\$	90 000
Cotisations pour le fonds de prévoyance	70 000		70 000		70 000
Stationnements	0		0		4 100
Autres revenus	0		1 438		1 633
	<u>165 000</u>		<u>166 438</u>		<u>165 733</u>
FRAIS D'EXPLOITATION					
Assurance	16 000		15 978		15 030
Administration	11 700		11 700		13 207
Honoraires professionnels	2 700		3 278		1 500
Frais bancaires	750		1 316		1 000
Électricité et chauffage	15 500		20 491		10 776
Ascenseur	3 000		3 407		3 402
Entretien général	9 450		12 446		7 676
Entretien ménager et travaux	22 650		23 931		22 904
Sécurité et inspection	3 650		4 596		2 533
Système de communication	2 700		3 737		2 923
Aménagement paysager	2 900		2 732		2 407
Déneigement	0		0		8 298
Fournitures	2 400		1 143		1 865
Ventilation	1 600		1 413		2 752
	<u>95 000</u>		<u>106 168</u>		<u>96 273</u>
Excédent des produits sur les charges	70 000		60 270		69 460
Contribution au fonds de prévoyance	<u>70 000</u>		<u>70 000</u>		<u>70 000</u>
Excédent (déficit) des produits sur les charges	<u>0</u>	\$	(9 730)		(540)
Transfert des excédent (déficit) du fonds général			<u>9 730</u>		<u>540</u>
Excédent des produits sur les charges à la fin			<u>0</u>	\$	<u>0</u>

LES JARDINS D'ALEXANDRE

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS DE PRÉVOYANCE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(non audité - voir avis au lecteur)

	2014	2014	2013
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
PRODUITS			
Cotisations du fonds général(page 2)	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Transfert des excédent(déficit) du fonds général (page 2)	0	(9 730)	(540)
	<u>70 000 \$</u>	<u>60 270 \$</u>	<u>69 460 \$</u>
FRAIS D'EXPLOITATION			
Travaux divers	0	90 503	11 325
Compensation pour les pertes des casiers	0	0	19 000
	<u>0</u>	<u>90 503</u>	<u>30 325</u>
Excédent (déficit) des produits sur les charges	70 000	(30 233)	39 135
Excédent des produits sur les charges au début	<u>0</u>	<u>113 401</u>	<u>74 266</u>
Excédent des produits sur les charges à la fin	<u>70 000 \$</u>	<u>83 168 \$</u>	<u>113 401 \$</u>

LES JARDINS D'ALEXANDRE

BILAN

au 31 DÉCEMBRE 2014
(non audité - voir avis au lecteur)

ACTIF

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	80 109 \$	114 413 \$
Cotisations à recevoir	<u>3 381</u>	<u>435</u>
	<u><u>83 490</u></u> \$	<u><u>114 848</u></u> \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Cotisations perçus d'avances	322 \$	1 447 \$

AVOIR DES COPROPRIÉTAIRES

Fonds de prévoyance	<u>83 168</u>	<u>113 401</u>
	<u><u>83 490</u></u> \$	<u><u>114 848</u></u> \$

APPROUVÉ POUR LE SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ,

_____, Copropriétaire

_____, Copropriétaire

_____, Copropriétaire

LES JARDINS D'ALEXANDRE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****au 31 DÉCEMBRE 2014**

(non audité - voir avis au lecteur)

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

LES JARDINS D'ALEXANDRE a été constitué par le dépôt d'une déclaration de copropriété selon les termes de l'article 441 b du code civil du Bas Canada en date du 19 novembre 1994 à la division d'enregistrement de Montréal. Depuis le 8 mai 1995, la collectivité des copropriétaires est devenue une personne morale appelée syndicat.

Les états financiers présentent uniquement les actifs, les passifs, les produits et les charges reliés au syndicat des copropriétaires.

2. RÉPARTITION DES CHARGES

La déclaration de copropriété détermine la contribution aux charges des copropriétaires selon les valeurs relatives qui y sont établis.

Les contributions sont établies selon le budget fixé par les administrateurs après consultation de l'assemblée des copropriétaires en vertu des prescriptions de la déclaration du syndicat et du code civil.